

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné:

QUE le conseil municipal sera saisi, de la nature et de l'effet d'une dérogations mineures, à sa séance du 6 juin 2022, qui se tiendra à compter de 19:30 heures, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, 540 boulevard Renault, Beauceville, soit:


Dérogation

À la propriété à être construite sur le lot 3 490 429, en bordure de la 53^e rue, une demande de dérogation consiste à rendre conforme au Règlement de zonage 2016-341 l'angle d'implantation du bâtiment principal projeté par rapport à l'alignement de la rue, qui sera d'approximativement de 45 degrés plutôt que parallèle à cette dernière, plus ou moins 10 degrés, comme convenu au règlement de zonage.

La demande de dérogation est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Tout intéressé est admis à faire valoir ses objections au projet précité, en les faisant parvenir par écrit, à la greffe de la Ville avant la tenue de la séance précitée, ou en se présentant à cette séance pour faire valoir ses objections verbalement.

Donné à Beauceville, ce 12 mai 2022


Mélissa Rodrigue
Greffière-adjointe